



Public

Tout salarié en entreprise effectuant des interventions de remplacement et de raccordement sur des ouvrages électriques (menuisier, peintre, métallier, gardien d'immeuble, chauffagiste, agents de maintenance, plaquiste...) et à qui l'employeur doit délivrer une habilitation de type BS. Intervention élémentaire sur des circuits terminaux (maxi 400 V et 32 A courant alternatif) comme remplacement et raccordement de chauffe-eau, convecteurs, fusible BT, socle de prise de courant, interrupteur etc.

Objectif de la formation

La formation à l'habilitation électrique BS permet de connaître le risque électrique et savoir mettre en oeuvre les procédures de travail en sécurité conformément à la norme NF C18-510 version 2012.

Préparation initiale à l'habilitation électrique BS pour le personnel non électricien qui doit effectuer des interventions de remplacement et de raccordement sur des installations électriques ou travaux d'ordre électrique, pénétrer dans un local électrique en toute sécurité, appliquer les règles de précaution pour réarmer un disjoncteur.

Ce que dit la loi à propos de l'habilitation électrique BS

Article R4544-9 Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Article R4544-10 Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.

L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

L'employeur délivre, confirme ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.

Norme NF C18-510 de janvier 2012 Tous les personnels, qui dans le cadre de leur travail ont accès ou s'approchent des installations électriques, doivent bénéficier d'une formation adaptée aux tâches confiées et leur environnement. Cette formation est destinée à leur faire connaître les dangers de l'électricité ainsi qu'à leur apprendre à s'en prémunir. Les électriciens sont bien sûr les premiers concernés, mais aussi tous ceux que leur travail amène à côtoyer de près les installations électriques

Prérequis

Avoir des connaissances élémentaires en électricité, être capables de comprendre les instructions de sécurité, être en possession de ses EPI (partie pratique)

Durée

14 heures de face à face pédagogique.

Nombre de participant

Groupe de 4 à 10 personnes.



PROGRAMME

Module tronc commun (6h)

Grandeurs électriques (courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu)
Effets du courant électrique sur le corps humain (électrisation, électrocution, brulure, etc)
Ouvrages ou installations (domaine de tension, limite et reconnaissance des matériels)
Noms et limites des différents domaines de tension
Zones d'environnement et leurs limites
Principe de l'habilitation
Définition des symboles d'habilitation
Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
Protection collective (mesures, signalisation et équipements)
Risques liés à l'utilisation et à la mise en oeuvre des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
Conduite à tenir face à un incendie à un accident corporel dans un environnement électrique

Module spécifique BS intervention de remplacement et raccordement en BT (8h dont 2h de pratique)

Les limites de l'habilitation BS (autorisations, interdits, etc...)
Les fonctions des matériels électriques BT et TBT,
Les moyens de protection individuelle et limite d'utilisation,
Les séquences de mise en sécurité d'un circuit

- *Mise hors tension pour son propre compte (pré-identification, séparation, condamnation),*
- *Vérification d'Absence de Tension (VAT),*
- *Remise sous tension.*

Les mesures de prévention lors d'une intervention,
Préparation, organisation et mise en oeuvre des règles de sécurité lors d'une intervention de :

- *Remplacement de fusible, de lampe ou d'accessoire,*
- *Raccordement hors tension.*

Analyse des risques
Les documents utilisables,
Les procédures de remplacement et de raccordement

Evaluations

Evaluation des connaissances (QCM) réalisée à la fin de chaque module
Evaluation du savoir-faire par des mises en situation pratique.

Formation de maintien et Actualisation des Compétences

Une formation de MAC d'une journée et demie est préconisée tous les trois ans par l'INRS et la CNAMTS.



CADRE LEGISLATIF

La formation habilitation électrique peut être reconnue imputable dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Le maintien-actualisation des compétences rentre dans le cadre de la formation professionnelle continue.

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Moyens techniques :

- Salle de formation
- Vidéo projecteur
- Ordinateur portable

Moyens pédagogiques :

- Matériel de sécurité en démonstration : visières de sécurité anti-UV, gants d'électricien, vérificateur d'absence de tension, cadenas, système de verrouillage
- Démonstration par le formateur en habilitation électrique
- Exercice d'apprentissage
- Extincteur CO² et mannequin de secourisme

Remis aux stagiaires sur place dès la fin de la formation à l'habilitation électrique

- Attestation de formation.
- Livret de l'apprenant.
- Carte d'habilitation électrique.

Remis au responsable formation :

- Feuille d'émargement et fiche d'évaluation.

ENCADREMENT

Formation dispensée par un formateur en habilitation électrique

DIVERS

Informations liées au handicap : Référent handicap (nous contacter)

Délais d'accès à cette formation : entre 15 et 60 jours selon le type de financement